XENOPHOBIE ET RACISME EN ALLEMAGNE DE 1991 A 2021 : QUEL RAPPORT AVEC LA SIMPLE PRESENCE VIRTUELLE OU LA PRESENCE FACTUELLE DES GROUPES VICTIMES DANS LE CAS SPECIFIQUE DES AFRICAINS ?

TRAORÉ Moustapha
Maître-Assistant
Département d'allemand
Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan
traoremoust@yahoo.fr
Civilisation germanique

Résumé

L'objectif de la présente étude est d'analyser le rapport entre la simple présence virtuelle ou la présence factuelle des Africains en Allemagne et les actes de xénophobie et de racisme dont ceux-ci sont victimes dans ce pays de 1991 à 2021. L'étude repose principalement sur les méthodes quantitative, qualitative et comparative. Elle définit la présence virtuelle juste comme une présence attestée par les chiffres et la présence factuelle comme une présence réelle. Après analyse de l'évolution de ces deux formes de présence et de celle des actes de xénophobie et de racisme, l'étude parvient à établir le lien étroit entre la présence virtuelle marquée et lesdits actes. En d'autres termes, plus les chiffres sur la croissance démographique chez les Africains sont élevés, plus les actes de xénophobie et de racisme le sont aussi. Du coup, il est reconnu au chiffre des effets négatifs dans le domaine de la migration.

Mots-clés *: Africains – Allemagne – présence virtuelle – présence factuelle – xénophobie et racisme*

Abstract

The aim of this study is to analyze the relationship between the mere virtual presence or the actual presence of Africans in Germany and the acts of xenophobia and racism to which they have been subjected in that country between 1991 and 2021. The study draws primarily on quantitative, qualitative and comparative methods. It defines 'virtual presence' simply as a presence attested by figures, and 'actual presence' as a real presence. After analyzing the evolution of these two forms of presence and that of acts of xenophobia and racism, the study establishes a close link between a marked virtual presence and such acts. In other words, the higher the figures for population growth amongst Africans, the more frequent acts of xenophobia and racism become. Consequently, the negative effects of migration are recognized in the statistics.

Keywords: *Africans – Germany – virtual presence – actual presence – xenophobia and racism*

Introduction

Le début des années 1990 marque un tournant dans le rapport migratoire entre l'Allemagne et le reste du monde. Alors que jusqu'ici les volumes annuels des personnes qui arrivaient, étaient encore modérés, la migration internationale en Allemagne a commencé à afficher un certain dynamisme. Comme conséquence logique à cette forte migration, le nombre des étrangers issus de la population résidente étrangère dans le pays connut une hausse significative. Si en 1991, le nombre des personnes en possession de la nationalité d'un pays étranger sur le territoire fédéral s'élevait encore à 5.882.267, leur nombre passa à 11.817.790 en 2021 (DESTATIS, 2006 ; DESTATIS, 2022). Les personnes admises sont principalement issues de

la migration d'asile (BMI/BAMF, 2016, p.216-2020 ; BMIBH/BAMF, 2022, p.236-237).

La situation des Africains n'est guère différente. Bien au contraire, elle s'inscrit dans la tendance générale de la migration internationale en Allemagne. Aussi le groupe affiche-t-il, en raison des grands flux migratoires en provenance du continent, une explosion démographique entre 1991 et 2021. En effet, tandis que le nombre d'Africains[1] issus de la population résidente permanente ne s'élevait ici qu'à 236.370 en 1991, leur nombre grimpa drastiquement jusqu'à 650.655 en 2021 (DESTATIS, 1998, p. 17 ; DESTATIS, 2022)

Parallèlement à cette explosion du nombre des étrangers, l'on observe sur l'ensemble de la période susmentionnée un rejet de la migration dans le pays, avec son lot de xénophobie et de racisme. Dans ce processus de rejet, les Africains, une minorité très visible par la couleur de la peau, paient le plus lourd tribut. Selon différents rapports d'organisations internationales des droits de l'homme, telles Amnesty International, l'Agence de l'UE pour les droits fondamentaux (FRA), les Noirs apparaissent comme le groupe le plus touché par la discrimination et le racisme en Allemagne[2] (cf. aussi Diakonie Deutschland, 2015, p.20). Il ressort même d'une enquête de l'Agence de l'UE pour les droits fondamentaux

[1] Le terme « Africain » signifie dans la présente étude les personnes en possession de la nationalité d'un pays africain. Du coup, les Africains naturalisés ne sont pas pris en compte dans l'étude.

[2] Tagesschau, 25.10.2023. *Umfrage in EU-Staaten: Problem des Rassismus in Deutschland am größten*. URL: https://www.tagesschau.de/ausland/europa/diskriminierung-schwarze-eu-100.html (consulté le 30/11/2023)

(FRA) réalisée dans 13 pays de l'espace en 2023, que l'Allemagne est le pays où le racisme et la discrimination contre les Noirs sont les plus marqués et que le phénomène a même gagné du terrain ces cinq dernières années[3].

De ce constat général apparurent les notions de « discrimination anti-Noir » et de « racisme anti-Noir ». Les raisons jusque-là évoquée sont connues. Tandis que certains pointent du doigt, comme explication, les théories raciales du 18ème siècle qui ont fait une classification des races où la race blanche est reconnue comme race supérieure et la race noire comme race inférieure avec tous les attributs négatifs qui l'accompagnent, ce qui a créé et continue de créer un sentiment de supériorité chez la population blanche d'accueil, d'autres évoquent comme motif du rejet la forme de migration et le statut des Africains en Allemagne. Pour ces personnes, la discrimination et le racisme anti-Noir en Allemagne sont surtout dus au fait que la plupart des Africains arrivent dans le pays dans le cadre de la migration d'asile et à leur forte dépendance de l'aide sociale, ce qui non seulement dépeint négativement sur leur image, mais fait surtout d'eux des fossoyeurs de l'économie allemande, donc des dangers pour la population allemande. Un autre motif non moins important évoqué par d'autres, est l'implication de certains Africains dans la criminalité. Sans rejeter ces différents motifs, le but principal de la présente étude est de s'intéresser à une autre raison jusque-là non évoquée : les chiffres. Il s'agira ici d'analyser sérieusement la place des

[3]Tagesschau, 25.10.2023. *Umfrage in EU-Staaten: Problem des Rassismus in Deutschland am größten*. URL: https://www.tagesschau.de/ausland/europa/diskriminierung-schwarze-eu-100.html (consulté le 30/11/2023)

chiffres, en d'autres termes, des données statistiques, dans la prolifération des actes de xénophobie et de racisme en Allemagne dans la période observée. Ce qui nous renvoie à la question principale suivante: quel est l'impact réel de l'évolution drastique des chiffres relatifs à la présence des Africains en Allemagne sur la prolifération de la xénophobie et du racisme anti-Noir dans ce pays? De cette question centrale découlent les questions suivantes : Les données statistiques reflètent-elles la vérité absolue dans le domaine de la migration ? À quel genre de présence les chiffres correspondent-ils au juste dans ce domaine ? À une « présence virtuelle » ou une « présence factuelle » ? Est-il possible que la forte croissance démographique d'une population étrangère inscrite dans les chiffres puisse entrainer des actes de xénophobie et de racisme à l'encontre de cette population ?

L'étude repose sur les hypothèses suivantes : (1) les chiffres élevés sur la croissance démographique d'une population étrangère peuvent en eux-seuls constituer un motif de xénophobie et de racisme contre cette population ; (2) la raison est que le chiffre peut créer un sentiment d'envahissement par les étrangers chez la population d'accueil ; (3) le chiffre dans le domaine de la migration ne reflète pas absolument la réalité.

L'étude repose principalement sur une approche diachronique et les méthodes quantitative, qualitative et comparative. Elle est subdivisée en trois parties. La première partie est consacrée à la recherche du lien probable entre « présence virtuelle » et xénophobie. La

deuxième partie, elle, porte sur l'analyse du rapport probable entre « présence factuelle » et xénophobie et racisme. Quant à la troisième, elle s'intéresse à la recherche de la leçon que l'on pourrait tirer des résultats obtenus dans les deux premières parties.

1-La présence virtuelle des Africains en Allemagne et les actes de xénophobie et de racisme au plan national depuis 1991

Il conviendra dans la présente partie de nous intéresser au concept de « présence virtuelle » et de l'élucider. Une fois le concept balisé, il sera mis en rapport avec la question de la xénophobie et du racisme en Allemagne.

1.1 – La « présence virtuelle » : un concept à élucider

Le concept de « présence virtuelle » n'est, à notre connaissance, pas encore utilisée ni dans la littérature sur la migration ni ailleurs. Elle relève donc de notre création. En effet, selon notre propre conception, la présence virtuelle désigne tout simplement la présence à travers les chiffres, les statistiques. Périodiquement, les autorités des pays d'accueil publient des données statistiques sur les populations vivant sur leur territoire national. Ces statistiques prennent en compte, d'une façon générale, aussi bien la population nationale qu'étrangère. En Allemagne, pays objet de notre étude, les statistiques sur l'évolution démographique sont annuellement actualisées. Ces statistiques consacrent une place de choix au phénomène migratoire entre le reste du monde et l'Allemagne et vice versa (les entrées et les départs des étrangers) et partant,

à l'évolution annuelle du nombre de la population étrangère vivant sur le territoire allemand. Et c'est cette présence matérialisée par ces chiffres qui est appelée ici « présence virtuelle ».

En effet, la dénomination « présence virtuelle » pour désigner cette présence traduite par les chiffres, part d'abord du fait que le chiffre, lui-même, relève du numérique (nombre), donc n'est que quelque chose d'abstrait. Il n'est pas matériel parce qu'il n'est pas palpable, touchable. Aussi, dans le domaine qui est le nôtre, à savoir celui de la migration, la dénomination « présence virtuelle » trouve tout son sens dans le fait que le chiffre ne traduit pas le contact physique, mais plutôt un contact virtuel puisqu'il (c'est-à-dire le chiffre) n'existe que sur « papier »[4]. Ainsi, le migrant, après son enregistrement dans son pays d'accueil (ici en Allemagne) ou dans une circonscription précise est supposé être présent dans ce pays ou dans cette circonscription. C'est juste le chiffre qui atteste cette présence, d'où son caractère virtuel, en opposition au factuel.

La présence virtuelle est subjective car le chiffre qui l'atteste, peut contenir des erreurs, soit par la méthode de collecte des données utilisée, soit par le fait qu'un migrant qui se fait enregistrer à un endroit à un moment donnée, peut ne pas s'y trouver à un autre moment sans que les autorités du pays d'accueil n'en soient informées : cela advient généralement dans les domaines de la migration irrégulière et de la migration d'asile. Toutefois, malgré son caractère

[4] Le mot « papier » ici désigne tous les supports sur lesquels ou à travers lesquels les chiffres dont il est question, sont publiés.

subjectif, la présence virtuelle est véritablement la seule qui peut être utilisée pour apprécier la taille de la population (nationale comme étrangère) dans un pays étant donné que c'est elle seule qui est connue et donc quantifiable.

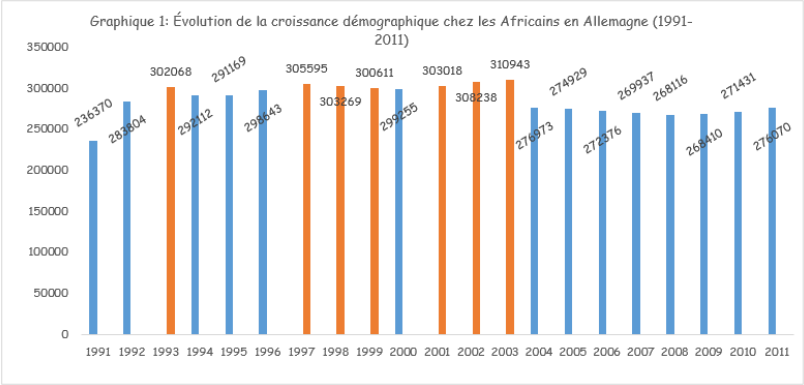
Une description quantitative de la présence virtuelle des Africains en Allemagne, pays objet de notre étude, de 1990 à nos jours nous permettra de comprendre le niveau d'implantation démographique de ceux-ci dans la période observée.

1.2- Étude quantitative de la présence virtuelle des Africains en Allemagne de 1991 à 2021

Il convient de distinguer, à l'intérieur de la période considérée, deux sous-périodes, à savoir : (1) la période 1991-2011 où l'évolution du nombre des Africains en Allemagne est relativement faible et inconstante et, (2) la période 2012-2021 où le groupe affiche une évolution démographique forte et constante.

(1) Période 1991-2011 :

En 1991, première année prenant en compte les données sur l'Allemagne réunifiée, l'effectif de la population africaine (personnes en possession de la nationalité d'un pays africain) s'élevait à 236.370 personnes. Jusqu'à la fin de cette première période en 2011, l'on observe une alternance entre les tendances évolutives et régressives avec des chiffres modérés (DESTATIS, 1998, p. 17 ; DESTATIS, 2006, p. 16-21 ; DESTATIS, 2013). Le graphique ci-dessous donne un meilleur aperçu sur cette évolution:



Source : Notre graphique

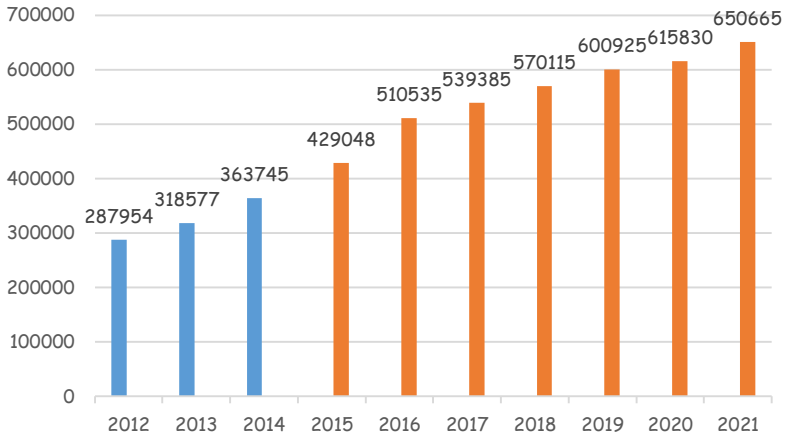
De l'analyse des données de cette première période, il apparait clairement que : (1) le nombre des Africains en Allemagne n'a pas véritablement connu une forte évolution sur l'ensemble de cette période, les chiffres se situant seulement entre 236.370 et 310.943. (2) sept années à l'intérieur de cette période constituent les années de pics: il s'agit, de façon diachronique, des années 1993 (302.068 personnes), 1997 (305.595), 1998 (303.269), 1999 (300.611), 2001 (303.018), 2002 (308.238) et 2003 (310.943). (3) l'on observe une alternance entre les tendances évolutives (les pics) et les tendances régressives (les baisses) qu'on pourrait qualifier de «va-et-vient évolutif et régressif » à l'intérieur de cette période.

(2) Période 2012-2021 :

La période 2012-2021 consacre une rupture avec la période antérieure car, marquée par une croissance vertigineuse et constante du nombre des Africains sur l'étendue du territoire fédéral. En effet, d'un effectif total

modeste de 287.954 personnes en 2012, le nombre des Africains issus de la population résidente permanente étrangère a affiché une forte évolution constante jusqu'à aller franchir, pour la première dans toute l'histoire de la migration africaine en Allemagne, la barre des 400.000 en 2015, avec un volume net de 429.048 et celle des 500.000 en 2016, avec un volume net de 510.535 personnes enregistrées (DESTATIS, 2013 ; DESTATIS, 2021, pp. 29-30). En 2019, les chiffres explosent, avec un total de 600.925 personnes enregistrées (cf. DESTATIS, 2021, p.27-28). Et en 2021, dernière année de la période observée, cette forte tendance à la hausse se confirme avec un total de 650.665 Africains enregistrés sur l'étendue du territoire fédéral (DESTATIS, 2022). Le graphique suivant donne une meilleure lisibilité de cette évolution :

Graphique 2: Évolution de la croissance démographique chez les Africains en Allemagne (2012-2021)



Source : Notre graphique

En somme, la période 2012-2021 se présente dans toute la période objet de notre étude, c'est-à-dire la période 1991-2021, comme celle qui affichent les plus grands pics de croissance démographique chez les Africains en Allemagne, donc la forte présence virtuelle du groupe.

1.3- Rapport entre présence virtuelle et actes de xénophobie et de racisme: analyse des pics

Il s'agira ici principalement d'analyser le rapport entre la présence virtuelle et les actes de xénophobie et de racisme perpétrés en Allemagne à travers une comparaison entre les deux sous-périodes définies plus haut à l'intérieur de la période considérée, à savoir entre la sous-période 1991-2011 où la croissance démographique chez les Africains est modérée voire faible (moment de chiffres modérés ou faibles, donc dépourvu de grands pics) et la sous-période 2012-2021 où cette croissance démographique est fulgurante et constante (moment de grands chiffres, donc de grands pics).

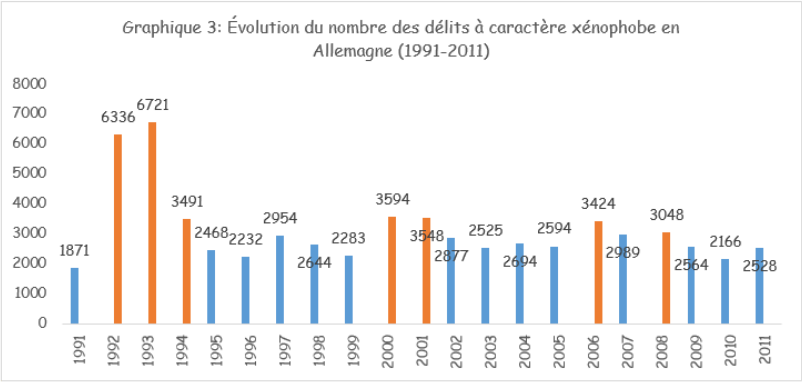
Pour mener à bien notre analyse, nous partirons des cas de xénophobie (cas général aux étrangers) au cas de racisme (cas quasi-spécifique aux Africains).

(1) Délits à caractère xénophobe

- **Période 1991-2011 :**

Si en 1991, le nombre total des délits à caractère xénophobe, antisémite et des délits liés à l'extrême droite en Allemagne, selon les données de la police fédérale contre la criminalité, s'élevait seulement à 1.871 (BMI/BMJ, 2001,

p.283), le nombre des délits à caractère xénophobe, à eux seuls, grimpa déjà en 1992 jusqu'à 6.336[5]. Jusqu'à la fin de cette première période en 2011, il est à observer une alternance entre les tendances évolutives et régressives (cf. BMI/BMJ, 2001, p.285, BMIBH, 2020, p. 4)[6]. Le graphique ci-dessous illustre bien ce « va et vient évolutif et régressif» et permet une comparaison avec l'évolution de la croissance démographique:



Source : Notre graphique

De l'analyse de ce graphique, il ressort qu'à l'intérieur de cette première sous-période, l'année 1993 qui affiche le premier pic de la croissance démographique chez les Africains est aussi celle qui affiche (avec 6.721 cas) le plus grand nombre des cas de délits à caractère xénophobe. Aussi observe-t-on que l'année 1992, c'est-à-dire l'année d'avant,

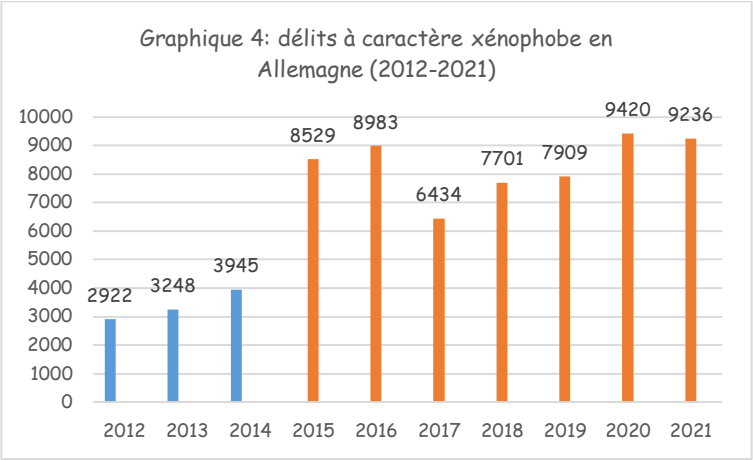
[5] Calcul fait sur la base des statistiques mensuelles disponibles (cf. BMI/BMJ, 2001, p. 285). Il en est de même pour toutes les données allant jusqu'en 2000, présentées dans le présent travail.

[6] Les pages de cette source ne sont pas numérotées. Les numéros de page indiqués ici sont ceux auxquels les pages devraient correspondre si elles étaient numérotées.

est celle qui affiche (avec 6.336 cas) le deuxième plus grand pic. Cela s'explique aisément d'abord par le fait que la première tendance évolutive de la croissance démographique (même si celle-ci ne constitue pas un grand pic) a été observée en 1992, mais surtout par le fait que la croissance démographique constatée en 1993 n'est que le résultat d'une forte immigration enregistrée l'année antérieure, c'est-à-dire en 1992. Ce grand afflux (en tout cas selon les chiffres) des Africains et des autres étrangers en Allemagne en 1992 pourrait justifier le très grand nombre de cas de délits à caractère xénophobe enregistré dans ladite année

- **Période 2012-2021 :**

En 2012, le nombre total des délits à caractère xénophobe en Allemagne s'élève à 2.922 (soit une évolution de + 394 par rapport à 2011). Ce chiffre monta successivement à 3.248 en 2013 et 3.945 en 2014. À partir de 2015, les chiffres explosent et ce, jusqu'à la fin de la période observée en 2021 où ils oscillent entre 6.434 et 9.420 (BMIBH, 2020, p. 4 ; BMIBH/BKA, 2021, p. 7 ; BMIBH/BKA, 2022, p. 9). Le graphique suivant permet une meilleure compréhension de cette évolution :



Source : Notre graphique

En somme, l'on observe une explosion du nombre des délits à caractère xénophobe en Allemagne dans cette période 2012-2021, ce qui est exactement conforme à l'explosion démographique constatée chez le groupe des Africains (et chez les autres groupes des étrangers continentaux) dans cette période, comparée à la période antérieure (1991-2011).

Et même si l'on décidait de ne s'intéresser qu'aux cas de violences à l'intérieur de ce grand ensemble de délits à caractère xénophobe, l'on parviendrait au même résultat. En effet, alors que le nombre des cas de violences à caractère xénophobe dans le pays a oscillé de 2001[7] à 2011 seulement entre 308 et 533, leur nombre a oscillé de 2012 à 2021 entre 415 et jusqu'à 1.290 (BMIBH, 2020, p. 4 ; BMIBH/BKA,

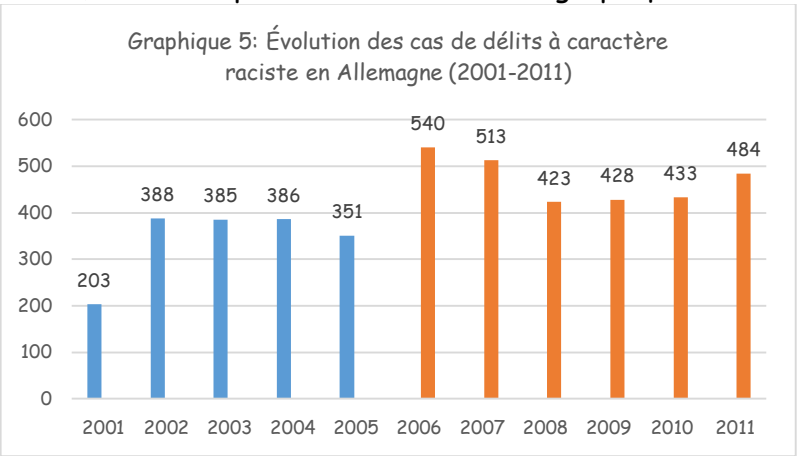
[7] Nous ne disposons pas de données sur la période 1991-2000. Il en est de même pour les cas de délits à caractère raciste évoqués plus loin dans le présent travail.

2021, p.8 ; BMIBH/BKA, 2022, p.10). Qu'en est-il des délits à caractère raciste ?

(2) Délits à caractère raciste

- **Période 1991-2011 :**

S'agissant des délits à caractère raciste, une analyse des données portant sur la période 2001-2011 montre que les chiffres ont oscillé dans cette période seulement entre 203 et 540, comme on peut le constater sur le graphique suivant :



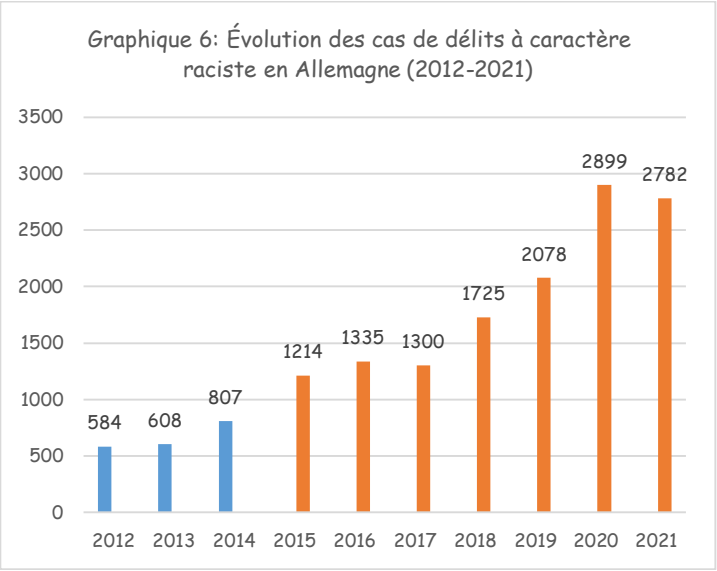
Source : Notre graphique

L'on observe une plus forte évolution des cas de délits entre 2006 et 2011 où les chiffres oscillent entre 423 et 540.

- **Période 2012-2021 :**

Cette période 2012-2021 affiche une rupture totale avec la période antérieure car, marquée par une explosion des cas de délits à caractère raciste. En effet, dans cette

période, le nombre des délits à caractère raciste a oscillé entre 584 et 2.899, avec une forte prédominance des chiffres entre 1.214 et 2.899 (BMIBH, 2020, p. 4 ; BMIBH/BKA, 2021, p.7 ; BMIBH/BKA, 2022, p.9). Le graphique ci-après montre clairement cette explosion des chiffres :



Source : Notre graphique

Il ressort clairement à travers ce tableau que la période 2012-2021 reste, sur l'ensemble de la période objet de notre étude (1991-2021), celle qui affiche non seulement les plus grands volumes, mais aussi une évolution quasi-constante des cas de délits à caractère raciste, ce qui est, également, tout à fait conforme à la croissance démographique enregistrée chez le groupe des Africains dans cette période.

Et même si l'on décidait ici également de ne s'intéresser qu'aux cas de violences rattachés à ce type de rejet, l'on parviendrait aussi ici au même résultat. En effet, alors que le nombre des cas de violences à caractère raciste dans le pays n'a oscillé dans la période 2001-2011 qu'entre 32 et 113, avec une prédominance des chiffres se situant entre 60 et 79, leur nombre se situait entre 98 et 274 dans la période 2012-2021 (BMIBH, 2020, p. 6).

En somme, il ressort de l'analyse des données sur l'ensemble de la période 1991-2021 qu'il existe indiscutablement un lien entre explosion du nombre des étrangers dans un pays et rejet de ces étrangers par leur population d'accueil. Plus la croissance démographique chez les étrangers ou un groupe d'étrangers est forte, plus les risques de rejet à travers des actes de xénophobie ou de racisme par la société d'accueil sont élevés.

2-La présence factuelle des Africains en Allemagne et les actes de xénophobie et de racisme au plan local depuis 1991

Dans la présente partie, nous définirons d'abord le concept de « présence factuelle » et analyserons ensuite le rapport entre celle-ci et les cas de racisme et de xénophobie, toujours dans le cas des Africains vivant sur l'étendue du territoire fédéral.

2.1- La « présence factuelle » : un fait de migration difficilement quantifiable

Aussi bien que la notion de « présence virtuelle », la terminologie de « présence factuelle » relève de notre invention. Selon notre définition, elle désigne tout simplement la « présence physique » qui, elle-même, signifie une « présence objective ». Selon notre analyse, la présence factuelle va au-delà des chiffres (donc de la présence virtuelle). Elle signifie une présence objective et doit d'ailleurs être perçue comme la « seule présence objective » en ce sens que c'est elle qui traduit la vraie présence de l'individu dans le milieu dans lequel il est supposé être ou ne pas être présent virtuellement. La dimension d'être ou de ne pas être supposé présent virtuellement dans notre contexte, à savoir celui de la migration, est transversale : elle se situe aussi bien à l'échelle nationale que locale puisqu'il n'existe pas de murs, au sens propre comme au sens figuré, entre les villes, les régions, mais aussi entre les États (surtout ici dans le contexte européen). Ce qui rend les mouvements migratoires entre les différents niveaux fluides et même souvent incontrôlables. En des termes plus clairs, par exemple :

(1) au plan national, les chiffres donnent un total de 650.665 Africains vivant sur le territoire national allemand pour l'année 2021 (DESTATIS, 2022). Il ne s'agit que de chiffres portant sur des personnes dont, (a) la présence est connue des autorités allemandes et, (b) à un moment bien précis. Il existe des inconnues, à savoir : (a) certaines présences ne sont pas connues des autorités allemandes (il s'agit des présences illégales) et, (b) les présences

enregistrées à un moment T peuvent connaitre un changement quantitatif, soit de façon décroissante, ou de façon croissante à un moment Y, peu importe la durée (deuxième inconnue). Le changement ici (deuxième inconnue) peut intervenir en l'espace de plusieurs mois[8], de plusieurs semaines, de plusieurs jours ou même d'un jour. Le migrant enregistré, pour des raisons qui lui sont propres, peut décider de migrer (clandestinement) dans un autre pays (généralement un pays voisin) sans en informer les autorités allemandes. Cela provoquera alors un gap entre la présence factuelle et les chiffres (donc la présence virtuelle) au plan national.

(2) au plan local, les chiffres donnent par exemple un total de 27.360 Africains pour l'État fédéré Hambourg (DESTATIS, 2022). Pourtant, la présence factuelle peut se situer au-delà ou en deçà de ce chiffre car, à l'instar du cas national dépeint plus haut, il existe absolument des départs et des arrivées inconnus. Cela peut survenir dans un contexte légal comme illégal. À ce niveau, le mouvement migratoire peut intervenir entre d'autres États fédérés et Hambourg et vice versa ou entre Hambourg et l'extérieur de l'Allemagne, c'est-à-dire des pays étranger.

De façon schématique, la présence factuelle, sur la base des facteurs décrits plus hauts, se présente comme suit :

[8] Nous parlons de plusieurs mois (c'est-à-dire de 1 à 11 mois 29 jours) et non d'une année (pleine) parce que, d'une façon générale, les statistiques sur les migrations et leurs actualisations sont annuelles.

Présence factuelle (PF) = Présence virtuelle (PV) – Départs inconnus (DI) + Arrivées inconnues (AI)

PF = PV - DI + AI

C'est donc la combinaison de l'ensemble de ces facteurs qui fait de la présence factuelle, la seule présence objective. Le caractère objectif de cette présence se trouve aussi et surtout dans le fait que c'est elle qui traduit le contact physique avec le peuple d'accueil, donc le peuple allemand, et c'est sur elle que les actes ou violences physiques racistes sont perpétrées[9].

En somme, la présence factuelle dans le domaine de la migration, sur la base des facteurs évoqués, est difficilement quantifiable. Elle ne peut donc qu'être supposée, ce qui nous renvoie à la notion de « présence factuelle supposée ». Et la supposer, signifie l'aligner sur la présence virtuelle. En d'autres termes, la « présence factuelle supposée » est égale à la présence virtuelle et vice versa, ce qui renvoie au schéma suivant :

Présence factuelle supposée ⟷ Présence virtuelle

PFS ⟷ PV

[9] Les actes ou violences physiques racistes ne peuvent être perpétrés que sur des personnes qui ont un contact physique avec les personnes qui exercent ces actes.

2.2- Cartographie de la présence factuelle supposée des Africains en Allemagne et actes de xénophobie et de racisme

La cartographie de la présence factuelle supposée des Africains en Allemagne renvoie à leur ventilation, selon les chiffres, dans les 16 États fédérés (Bundesländer). L'objectif recherché ici est de vérifier dans quels États fédérés leur présence factuelle supposée est plus marquée et d'analyser plus tard (cf. 2.3) s'il existe véritablement un rapport entre présence factuelle supposée et actes de xénophobie et de racisme. Et pour éviter de rendre le travail trop long et ennuyeux, nous avons décidé de nous référer seulement à l'année 2021, tête de pont de la période objet de l'étude[10].

En effet, selon l'Office fédéral de la Statistique (DESTATIS), le nombre d'Africains vivant sur l'ensemble du territoire fédéral s'élève en 2021 à 650.665 personnes. Les États fédérés de l'Ouest enregistrent le plus grand nombre d'Africains, avec la Rhénanie du nord Westphalie, la Bavière, la Hesse et Bade-Wurtemberg en tête. Sur les 650.665 personnes, jusqu'à 169.605 vivent dans le seul État fédéré de la Rhénanie du Nord Westphalie, suivi de la Bavière (96.760 personnes), de la Hesse (82.245) et de Bade-Wurtemberg (79.775) (DESTATIS, 2022). Ces quatre États fédérés, à eux seuls, enregistrent ainsi un total cumulé de jusqu'à 428.385 Africains, soit une part de jusqu'à 65,83% par rapport au nombre total des Africains enregistrés sur

[10] La cartographie de la présence factuelle supposée aussi bien des Africains que du grand groupe des étrangers en 2021 est exactement la même que celle de toutes les années antérieures. Ce qui rend l'année 2021 représentative de toute la période objet de l'étude.

l'ensemble du territoire fédéral. Lorsque l'on s'intéresse à l'ensemble des 11 États fédérés de l'Ouest, il apparaît que ces États enregistrent jusqu'à 602.395 Africains, soit 92,58% par rapport au total général des Africains vivant en Allemagne. Du coup, les États de l'Est n'enregistrent qu'un nombre insignifiant d'Africains : 48.270 personnes, soit une part seulement de 7,42%.

Et si l'on décide de s'intéresser à la part des Africains par rapport à l'effectif total de la population dans chaque État fédéré, seule chose qui nous permet véritablement de mieux cerner le niveau de la présence factuelle supposée des Africains sur l'étendue du territoire fédéral[11], l'on constate une faible représentativité de cette présence africaine dans le pays. En effet, dans les 16 États fédérés, les parts des Africains par rapport au total général de la population oscillent entre 0,29% et 2%. Et là également, les États fédérés de l'Ouest affichent les parts les plus élevées. Tandis que les parts dans ces 11 États fédérés de l'Ouest oscillent entre 0,49% et 2%, elles oscillent dans les cinq États de l'Est seulement entre 0,29% et 0,46%. Ce qui signifie, du coup, que les cinq États fédérés de l'Est occupent les cinq dernières places du classement.

Rapporté au grand groupe des étrangers dans son ensemble, l'on constate des parts relativement élevées dans les 11 États fédérés de l'Ouest, mais toujours très faibles dans les cinq États fédérés de l'Est. En effet, alors que les

[11] Car c'est la part qui établit clairement le rapport de représentativité entre cette population migrante (ici les Africains) et la population d'accueil (les Allemands). Elle permet par exemple de savoir il y'a combien d'Africains dans un État fédéré donné pour 100, 1.000, 10.000 etc. Allemands.

parts des étrangers par rapport à l'effectif total de la population dans les 11 États fédérés de l'Ouest oscillent entre 9,8% et jusqu'à 23,08%, elles oscillent dans les cinq États fédérés de l'Est seulement entre 5,42% et 6,04%.

En définitive, il ressort très clairement que les Africains en Allemagne affichent une présence factuelle supposée extrêmement faible, malgré une évolution fulgurante des chiffres sur le nombre des personnes issues de ce groupe (donc présence virtuelle) entre 2012 et 2021. Avec des parts dans les États fédérés qui oscillent entre 0,29% et 2%[12], la probabilité d'envahissement de l'espace allemand par les Africains ou de rencontre quotidienne entre les Allemands et les Africains est trop faible, voire quasiment nulle. Et pourtant, cette période est marquée par une évolution vertigineuse du nombre des actes et violences à caractère xénophobe et raciste dans le pays. Il convient dès lors de vérifier s'il existe, malgré la faible présence factuelle supposée, quand même un rapport entre cette présence et les faits de xénophobie et de racisme. Cela consistera à mettre en rapport les deux cartographies, à savoir la cartographie de la présence factuelle supposée et celle des actes et violences à caractère xénophobe et raciste.

[12] Ces parts oscillaient, selon un calcul fait par nous-mêmes, entre 0,08% et 2,57% en 2012

2.3- Analyse du rapport entre présence factuelle supposée et faits de xénophobie et de racisme

En 2021[13], selon l'Association des centres-conseils pour les victimes des violences de l'extrême droite, racistes et antisémites, au total 1.391 attaques à motivation d'extrême droite, raciste et antisémite ont été perpétrées dans neuf (9) États fédérés sur les 16 au total. Le nombre des victimes s'élève à 1.830. Les attaques à motivation raciste représentent jusqu'à 2/3 de l'ensemble de ces attaques, soit un total de 816. Parmi les 9 États fédérés concernés par l'ensemble de ces attaques se trouvent les cinq États fédérés de l'Est, à savoir Brandebourg (avec 150 cas d'attaques racistes), Mecklembourg- Pomeranie occidentale (66 cas), Sachsen (189 cas), Sachsen-Anhalt (156 cas) et Thuringe (119 cas)[14]. Ces cinq États fédérés de l'Est totalisent à eux seuls 680, soit une part de 49% par rapport au total général des attaques enregistrés. Les quatre États fédérés de l'Ouest concernés par les attaques sont : Berlin (353 cas), Bade-Wurtemberg (68 cas), la Rhénanie du Nord Westphalie (213 cas) et Schleswig-Holstein (77 cas)[15], soit un total cumulé de 711 attaques, ce qui équivaut à une part

[13] Le tableau de l'année 2021 est quasiment identique à ceux présentés par A. Reinman (2015) sur 2014 et 2015. Vgl. Anna Reimann, 01.09.2015. Ist der Osten Fremdenfeindlicher als der Westen? URL: https://www.spiegel.de/politik/deutschland/ost-west-streit-faktencheck-zu-rassismus-a-1050637.html (consulté le 27/10/2023)

[14]VBRG, 10.05.2022. *Rechte, rassistische und antisemitische Gewalt in Deutschland 2021 – Jahresbilanzen der Opferberatungsstellen*, URL: https://verband-brg.de/rechte-rassistische-und-antisemitische-gewalt-indeutschland-2021-jahresbilanzen-der-opferberatungsstellen/ (consulté le 12/05/2023)

[15]VBRG, 10.05.2022. *Rechte, rassistische und antisemitische Gewalt in Deutschland 2021 – Jahresbilanzen der Opferberatungsstellen*, URL: https://verband-brg.de/rechte-rassistische-und-antisemitische-gewalt-indeutschland-2021-jahresbilanzen-der-opferberatungsstellen/ (consulté 12/05/2023)

de 51% par rapport au total général des attaques perpétrées.

Il ressort clairement de ce tableau que les attaques racistes sont beaucoup plus marquées en 2021 dans les États fédérés de l'Est que ceux de l'Ouest alors que, comme constaté plus haut, les Africains, le groupe le plus exposé à ces violences racistes, n'affichent dans ces États de l'Est qu'une présence factuelle supposée complétement insignifiante.

De l'analyse de l'ensemble de ces données, il apparaît très clairement que les actes xénophobes et racistes ne sont nullement pas liés à la « présence factuelle » des personnes victimes de ces actes. Alors que, comme constaté plus haut (cf. 1.3), il existe un lien étroit entre la forte présence virtuelle et ces actes. Il convient, dès lors, de retourner à la présence virtuelle et de chercher, à travers une analyse plus approfondie, les motifs de ce lien (leçon à tirer) entre cette forme de présence et ces actes.

3-La leçon à tirer : la « théorie de l'effet négatif des chiffres » dans le domaine de la migration

Ici, nous partons d'abord du postulat que la présence virtuelle, c'est-à-dire celle décrite par les chiffres, a incontestablement un rapport avec la prolifération des actes de xénophobie et de racisme. Du coup, le chiffre devient un élément qui a un effet négatif dans le domaine de la migration. Il conviendra donc d'analyser profondément les

fondements de ce rapport, ce qui aboutira à cette « théorie de l'effet négatif des chiffres » que nous allons développer.

3.1 – Le rapport avéré entre présence virtuelle marquée et la peur de la « Überfremdung »

Le terme « Überfremdung » est un mot clé dans la présente partie, d'où de prime abord la nécessité d'y consacrer une large explication. En effet, selon le dictionnaire Langenscheidt en ligne, le mot allemand « Überfremdung » signifie en français « *envahissement par les étrangers* »[16]. Quant au dictionnaire en ligne Reverso, il traduit le mot par « *déculturation* », « *trop-plein d'étrangers* », « *emprise étrangère* », « *invasion* »[17]. Tandis que le dictionnaire en ligne Pons parle de « *déculturation* » et « *proportion excessive des étrangers* »[18].

Selon Von H. Reiser (2005) : « *Jusqu'à 1934, c'était en Allemagne un terme purement économique signifiant trop d'argent étranger dans une entreprise. Ensuite le dictionnaire Duden a dû enregistrer en 1941 les significations suivantes : 'invasion de races étrangères', et 'invasion de cultures étrangères»*[19].

[16]Langenscheidt (en ligne) , Deutsch-Französisch Übersetzung für "Überfremdung", URL: https://de.langenscheidt.com/deutsch-franzoesisch/ueberfremdung (consulté le 15 août 2023)

[17] Reverso (en ligne), Überfremdung : allemand-français, URL : https://dictionnaire.reverso.net/allemand-francais/%C3%9Cberfremdung

[18] Pons (en ligne), Überfremdung : Deutsch-Französisch, URL : de.pons.com/übersetzung/deutsch-französisch/Überfremdung (consulté le 15 août 2023)

[19] Hannes Reiser, 04.06.2005. *SCHWEIZ: Was ist eigentlich „Überfremdung"?* URL: https://forumcivique.org/artikel/schweiz-was-heisst-eigentlich-ueberfremdung/ (consulté le 15 août 2023)

Après analyse de ces différentes traductions et explications, il convient de noter deux choses principales, à savoir : (1) la traduction « *envahissement par les étrangers* » est à retenir, et (2) les étrangers qui sont visés avec ce terme sont surtout les étrangers de cultures voire de races différentes étant donné que les dictionnaires Pons et Reverso continuent aujourd'hui encore de traduire le mot, entre autres, par « *déculturation* ».

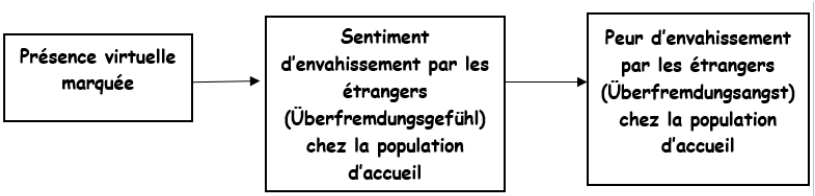
De l'analyse des tableaux relatifs à la croissance démographique (présence virtuelle) et à l'évolution des cas des délits et attaques à caractère xénophobe et raciste dans les périodes 1991-2011 et 2012-2021 (cf. 1.2 et 1.3), il ressort une très forte coïncidence entre les deux éléments. En effet, il est à observer que les périodes de forte croissance démographique correspondent dans l'ensemble aux périodes de forte évolution des cas de délits et attaques à caractère xénophobe et raciste. Cela se confirme surtout dans la période 2012-2021. La coïncidence flagrante entre les deux évolutions dans cette période nous emmène à déduire qu'il s'agit, plus qu'une simple coïncidence, d'un lien avéré entre les deux, la première étant l'élément déclencheur du second. Cela nous emmène à nous interroger sur le mécanisme du fonctionnement de ce processus.

En effet, la présence virtuelle marquée, c'est-à-dire les chiffres élevés sur la croissance démographique déclenche un premier élément (premier niveau) qui est le « sentiment de la Überfremdung » (Überfremdungsgefühl), c'est-à-dire «le sentiment d'être envahi par les étrangers » ou le « sentiment d'envahissement par les étrangers ». Cet

élément n'est avant tout qu'un sentiment, donc ne repose pas forcément sur des faits qui peuvent trouver une explication. Il s'exprime au sein de la population d'accueil. En d'autres termes, la population d'accueil se sent envahi par les étrangers sur la seule base des chiffres qu'elle reçoit des autorités, même quand dans la réalité, elle ne rencontre pas au quotidien ce que les chiffres semblent lui traduire. Il s'agit d'une psychose dont elle ne peut se défaire : une psychose déclenchée et entretenue par les chiffres, par le virtuel, quelque chose qu'elle ne voit pas en réalité. Car, en réalité, comment une si petite minorité peut-elle envahir une si grande majorité ?

Ce premier élément (c'est-à-dire le sentiment d'envahissement par les étrangers) va évoluer pour déboucher sur une peur (deuxième niveau) chez la population d'accueil, la peur de la Überfremdung (Überfremdungsangst), c'est-à-dire la « peur d'être envahi par les étrangers » ou la « peur d'envahissement par les étrangers ». Mais comme pour le premier niveau, cet autre sentiment (la peur) ne repose lui aussi que sur les chiffres, sur du virtuel et n'est, par conséquent, lui aussi pas rattaché à la réalité. Le processus décrit peut être schématisé comme suit :

Schéma 1 : Processus de la « Überfremdungsangst »



Source : Notre schéma

Le processus décrit conduit inexorablement au déclenchement de la xénophobie et du racisme (troisième et dernier niveau).

3.2- La Überfremdungsangst comme cause irréfutable de la xénophobie et du racisme contemporains

Lorsque le niveau de la Überfremdungsangst est atteint, la question des étrangers devient une question de survie pour la population d'accueil. C'est ainsi que va se déclencher une lutte de survie pour la population d'accueil qui, elle, va se traduire dans le rejet et la violence contre les étrangers. Ce rejet et cette violence vont viser avant tout les communautés étrangères physiquement et culturellement visibles, c'est-à-dire facilement identifiables de la population allemande, d'où la notion de xénophobie en tant que « Fremdenfeindlichkeit » (et non Ausländerfeindlichkeit) et de racisme.

En effet, la peur est un élément déclencheur de la violence. On peut attaquer parce qu'on se sent menacé. Cette attitude est très reconnue chez certains animaux et bien que les Hommes ne soient pas des animaux au sens strict du

terme, ils ne peuvent déroger à cette règle. Et les actes de violence à l'intérieur du grand registre de la xénophobie et du racisme l'expliquent éloquemment. En effet, comme on a pu le constater plus haut, tous les actes de xénophobie et de racisme ne sont pas violents. Si les actes non violents (comme les discriminations liées à la différence raciale) peuvent, eux, juste relever d'un sentiment de supériorité des personnes qui discriminent vis-à-vis des personnes discriminées, les actes de violences, eux, sont forcément liés à un sentiment beaucoup plus fort qui met ceux qui le ressentent dans une situation de victimisation et c'est ce sentiment de se sentir victime qui pousse les personnes concernées à la violence.

Sans nul doute, la Überfremdungsangst a été de tout temps l'une des causes majeures, mais jusque-là non explorées, de la xénophobie et racisme. Elle l'est encore aujourd'hui et le restera encore dans l'avenir. Et toutes les autres causes jusqu'à présent évoquées resteront rattachées à celle-ci.

L'ensemble du processus dépeint du début jusqu'à ce stade du travail nous permet de tirer une leçon fondamentale qui est que dans le domaine de la migration, les chiffres peuvent avoir un effet négatif. Compte tenu de l'importance scientifique de cette leçon, en ce sens qu'elle constitue à notre connaissance une innovation dans les études migratoires, nous avons décidé d'en faire une théorie, à savoir la « théorie de l'effet négatif des chiffres » que nous développons abondamment dans le point suivant.

3.3- De la « théorie de l'effet négatif des chiffres » dans le domaine de la migration

La « théorie de l'effet négatif des chiffres » n'existe nulle part encore : ni dans la littérature de la migration, ni ailleurs. Elle relève de notre propre création sur la base des résultats objectifs jusque-là obtenus dans le cadre de la présente étude. À cet effet, elle devra (tel est notre souhait) dorénavant faire partie des théories à convoquer dans le domaine des études des migrations.

Notre « théorie de l'effet négatif des chiffres » part du simple constat qu'il existe un rapport net entre présence virtuelle et xénophobie et racisme. En effet, plus la présence virtuelle d'une population migrante est forte, plus les attaques xénophobes et racistes contre celle-ci sont élevées. La présence virtuelle n'étant rien d'autre que des données statistiques, c'est à dire des chiffres, cela montre clairement à quel point les simples chiffres relatifs à l'effectif d'une population étrangère peuvent avoir un effet négatif sur celle-ci dans son pays d'accueil : plus les chiffres sur l'effectif sont élevés (présence virtuelle marquée), plus les attaques le sont aussi.

Mais pour partir d'une extrémité à une autre, il existe un cheminement cohérent marqué par une étape intermédiaire, à savoir que d'abord la présence virtuelle marquée de la population migrante produit un effet de peur d'envahissement par les étrangers (Überfremdungsangst) chez la population d'accueil et c'est cette peur d'envahissement qui va générer ensuite les actes racistes contre cette population migrante. Le chiffre devient ainsi

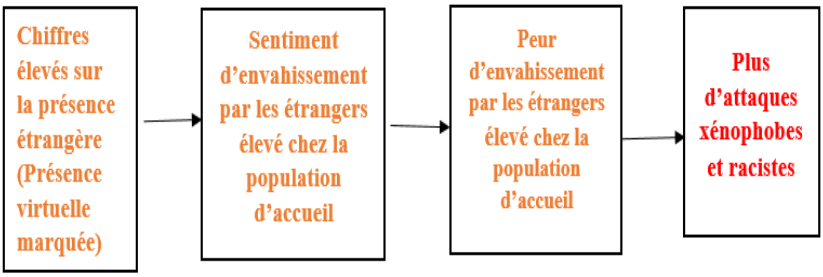
une bombe puisque c'est lui qui est l'élément déclencheur. Il créé chez la population d'accueil une forme de choc et le rend violent car la peur générée est une peur de survie. Le terme « envahissement » le traduit de fort belle manière. Dans ce processus, le factuel, c'est-à-dire la présence factuelle (donc réelle ou physique) n'a quasiment aucune importance. Le virtuel lui est transposé automatiquement. On pourrait parler ici d'une « factualisation du virtuel ». C'est pourquoi, même là où vivent très peu de migrants susceptibles de connaitre le racisme, comme par exemple les Africains, des attaques racistes ont aussi lieu. L'exemple palpable est celui des villes de l'Est de l'Allemagne où vivent très peu d'Africains mais qui concentrent la plupart des attaques racistes.

La Théorie de l'effet négatif des chiffres va reconnaitre au chiffre une forme de magie endoctrinante qui aveugle les acteurs et les pousse à l'action. La théorie retient que dans ce processus, la forme de migration, elle, ne joue aucun rôle et rejette la thèse selon laquelle la forte migration d'asile serait à la base du rejet des Africains et des actes racistes exercés à leur encontre. Car elle estime que même si tous les Africains vivant de nos jours en Allemagne étaient exclusivement issus de la migration de la main d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée, cela n'aurait nullement fait disparaitre chez la population d'accueil cette peur d'envahissement par les étrangers. Bien au contraire, cela aurait renforcé ce sentiment : Car là où on ressent une peur d'être envahi par des personnes vulnérables (les demandeurs d'asile), on le ressent encore plus lorsqu'il s'agit de personnes nanties, c'est-à-dire, de personnes capables de

ravir les meilleurs emplois. Au sentiment de peur d'être envahi pourrait se mêler ici très rapidement le sentiment de peur d'être dominé. Alors que la peur d'envahissement dont il s'agit jusque-là est simplement une peur de voir son espace massivement occupé. Le seul élément déclencheur de cette peur et des conséquences qui lui sont rattachées, à savoir les attaques racistes, est le chiffre.

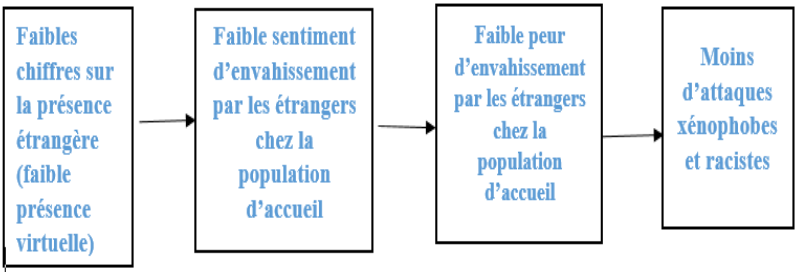
Le chiffre a ainsi un effet négatif. Et c'est pourquoi, il n'est pas rare de voir des dirigeants (généralement populistes) à la recherche absolue de cet effet négatif auprès de leurs populations, manipuler à la hausse les chiffres sur le nombre des migrants présents dans leur pays. L'effet escompté a, dans le cas espèce, généralement toujours été obtenu. L'ensemble du processus décrit et son scénario contraire apparaissent de façon schématisée comme suit :

Schéma 2 : Scenario « Théorie de l'effet négatif des chiffres »



Source : Notre schéma

Schéma 3: Scenario inverse



Source : Notre schéma

En somme, la théorie retient que le chiffre représente un danger pour l'intégration des populations étrangères dans leur pays d'accueil et, à cet effet, invite les personnes en charge de la production de ces chiffres à plus de rigueur.

Conclusion

De cette étude, il ressort d'abord que les Africains ont affiché une forte présence virtuelle (présence selon les chiffres) entre 2012 et 2021. Alors que dans toute la période 1991-2011, le groupe n'affichait qu'une présence virtuelle qui oscillait entre 236.370 et 310.000 personnes, l'effectif de la population africaine grimpa fortement dans la période 2012-2021, passant d'un total de 287.954 personnes en 2012 à 650.665 personnes en 2021. Cette présence virtuelle marquée coïncide très fortement avec la recrudescence des actes de xénophobie et de racisme en Allemagne dont les premières victimes sont les Africains alors même que ceux-ci affichent dans le pays une très faible présence factuelle (présence réelle). Il apparaît à

travers cette coïncidence entre la présence virtuelle marquée et la prolifération des actes de xénophobie et de racisme qu'il existe un lien étroit entre les deux éléments. La présence virtuelle étant une présence basée uniquement sur les chiffres, le chiffre apparait donc comme le vrai élément déclencheur de ces actes de xénophobie et de racisme. Au regard de ce qui précède, il a été reconnu au chiffre des effets négatifs, toute chose qui nous a conduit à développer à la fin de l'étude une théorie, la « théorie de l'effet négatif des chiffres » dans le domaine de la migration. En effet, les chiffres élevés sur le nombre d'étrangers dans un pays créent chez la population d'accueil un « sentiment d'envahissement par les étrangers » (Überfremdungsgefühl). Et c'est ce sentiment qui va générer une peur chez cette population d'accueil, la « peur d'envahissement par les étrangers » (Überfremdungsangst) qui, elle, à son tour va conduire à des actes de xénophobie et de racisme.

Bibliographie

- **Publications et rapports d'institutions**

Bundesministerium des Innern (BMI)/Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF), 2016. *Migrationsbericht 2015 des Bundesamt für Migration und Flüchtlinge im Auftrag der Bundesregierung*, BMI, Berlin

Bundesministerium des Inneren (BMI)/Bundesministerium der Justiz (BMJ), 2001. *Erster periodischer Sicherheitsbericht*, BMI/BMJ, Berlin

Bundesministerium des Inneren, für Bau und Heimat (BMIBH), 2020. *Übersicht „Hasskriminalität": Entwicklung der Fallzahlen 2001-2019*, BMIBH, Berlin

Bundesministerium des Innern (BMIBH)/Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF), 2022. *Migrationsbericht 2021 des Bundesamt für Migration und Flüchtlinge im Auftrag der Bundesregierung,* BMI, Berlin

Bundesministerium des Inneren, für Bau und Heimat (BMIBH)/Bundeskriminalamt (BKA), 2021. *Politisch motivierte Kriminalität im Jahr 2020 – Bundesfallzahlen*, BMIBH/BKA, Berlin

Bundesministerium des Inneren, für Bau und Heimat (BMIBH)/Bundeskriminalamt (BKA), 2022. *Politisch motivierte Kriminalität im Jahr 2021 – Bundesfallzahlen*, BMIBH/BKA, Berlin

Diakonie Deutschland, 2015. *Rassistische Diskriminierung in Deutschland: Erscheinungsformen und menschenrechtliche Verpflichtungen zum Schutz vor rassistischer Diskriminierung*, Diakonie Deutschland, Berlin

Statistisches Bundesamt (DESTATIS), 1998. *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Ausländische Bevölkerung,* , DESTATIS, Fachserie 1, Reihe 2, 1997, Wiesbaden

Statistisches Bundesamt (DESTATIS), 2006. *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Ausländische Bevölkerung – Ergebnisse des Ausländerzentralregisters,* DESTATIS, Fachserie 1, Reihe 2, 2005, Wiesbaden

Statistisches Bundesamt (DESTATIS), 2013. *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Ausländische Bevölkerung – Ergebnisse des Ausländerzentralregisters,* , DESTATIS, Fachserie 1, Reihe 2, 2012, Wiesbaden

Statistisches Bundesamt (DESTATIS), 2021. *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Ausländische Bevölkerung – Ergebnisse des Ausländerzentralregisters*, DESTATIS, Fachserie 1, Reihe 2, 2020, Wiesbaden
Statistisches Bundesamt (DESTATIS), 2022. *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Ausländische Bevölkerung – Ergebnisse des Ausländerzentralregisters*, DESTATIS, Fachserie 1, Reihe 2, 2021, Wiesbaden

- **Dictionnaires**

Langenscheidt (en ligne) : Deutsch-Französisch Übersetzung für "Überfremdung". URL: https://de.langenscheidt.com/deutsch-franzoesisch/ueberfremdung (consulté le 15 août 2023)
Reverso (en ligne), Überfremdung : allemand-français. URL : https://dictionnaire.reverso.net/allemand-francais/%C3%9Cberfremdung
Pons (en ligne), Überfremdung : Deutsch-Französisch, URL : de.pons.com/übersetzung/deutsch-französisch/Überfremdung (consulté le 15 août 2023)

- **Webographie**

REIMANN Anna, 01.09.2015. Ist der Osten Fremdenfeindlicher als der Westen? URL: https://www.spiegel.de/politik/deutschland/ost-west-streit-faktencheck-zu-rassismus-a-1050637.html (consulté le 27/10/2023)
REISER Hannes, 04.06.2005. *SCHWEIZ: Was ist eigentlich „Überfremdung"?* URL:

https://forumcivique.org/artikel/schweiz-was-heisst-eigentlich-ueberfremdung/ (consulté le 15 août 2023)
Tagesschau (25/10/2023), Umfrage in EU-Staaten: Problem des Rassismus in Deutschland am Größten, URL: https://www.tagesschau.de/ausland/europa/diskriminierung-schwarze-eu-100.html (consulté le 30/11/2023)
-Verband der Beratungsstellen für Betroffene Rechter, Rassistischer und Antisemitischer Gewalt e. V (VBRG) (10.05.2022) : *Rechte, rassistische und antisemitische Gewalt in Deutschland 2021 – Jahresbilanzen der Opferberatungsstellen*. URL: https://verband-brg.de/rechte-rassistische-und-antisemitische-gewalt-indeutschland-2021-jahresbilanzen-der-opferberatungsstellen/ (Zugriff am 12.05.2023)